

**INT 08-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet et consorts  
« relative à la structure de pilotage de l'audit Compas »**

Madame la Présidente  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 24 février 2025 :

*En préambule, la Municipalité est à tout le moins surprise du vocabulaire utilisé dans l'interpellation. En effet, l'insinuation qui y est faite que la Municipalité « bricolerait » des changements aussi fondamentaux que ceux qu'elle est en train de mener actuellement est à tout le moins désagréable voire infondée. Il n'est pas non plus correct d'invoquer ce processus d'audit comme le seul élément de la politique de changement de politique d'entreprise au sein de la Ville qui a court depuis le début de la législature, voire avant. Ces processus s'opèrent toutefois sur le temps long et l'audit effectué n'en est qu'une étape. Cette étape dont la Municipalité attendait d'ailleurs beaucoup a été décevante à certains égards, notamment en donnant très peu de pistes d'amélioration concrètes pour aller de l'avant. Nous allons toutefois continuer les changements qui ont été initiés tout en évitant de surcharger un personnel déjà sous pression.*

**Question 1**

**La Municipalité a-t-elle prévu de constituer un comité de pilotage ?**

Non.

**Question 2**

**Si oui, de qui sera-t-il composé ? Si non, pour quelles raisons ?**

La Municipalité estime que composer un comité de pilotage composé de personnes diverses (chef-fe-s de service, prestataires externes, etc.) est une usine à gaz inutile. Elle préfère adopter une approche pragmatique et note que beaucoup de recommandations sont très spécifiques aux services concernés. Certaines recommandations sont d'ailleurs standardisées ou tendent à vendre des prestations du mandataires, ce qui a mis la Municipalité mal à l'aise lors du déroulement de l'audit.

La Municipalité tient également à souligner que la constitution d'un tel « comité de pilotage » cannibaliserait des ressources déjà fortement sous pression. Le développement de la Ville ainsi que les besoins d'infrastructures vieillissantes mettent déjà l'administration sous pression. La Municipalité ne désire pas rajouter une tâche à son personnel dont elle doute de l'efficacité.

**Question 3**

**Une aide extérieure est-elle prévue (accompagnement de projet, coaching... ?**

Non, par soucis d'économie, la Municipalité préfère faire appel à des mandataires spécialisés pour certaines tâches spécifiques plutôt que d'avoir un suivi général qui risque de coûter très cher sans avoir de résultat.

**Question 4**

**Quel mode de planification de projet avez-vous prévu (audit, p. 34-90) ?**

Pour les mesures par service, chaque service est chargé de son suivi. Pour les mesures générales, la Municipalité a établi un fichier de travail et fera le point lors de toutes ses séances « spéciales Muni ». Lors de celles-ci, chaque municipal se verra confier certaines tâches afin de faire avancer certaines recommandations et mesures.

### Question 5

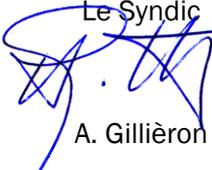
#### Comment pense-t-elle intégrer les aspects financiers dans les changements à mettre en place ?

Lors de la mise en place de toutes ses politiques publiques, la Municipalité évalue les implications financières. Elle est dotée, au sein de son administration, des compétences pour ce faire.

En conclusion, la Municipalité souligne que le temps passé à répondre aux multiples interpellations au sujet de l'audit de la part d'un groupe politique lui prend un temps conséquent qui ne peut être mis à la mise en œuvre dudit audit. De plus, les questions et insinuations désagréables, contenues ici ou là dans des dépôts du Conseil, laissent à penser à la Municipalité que le Conseil communal sous-estime le travail des employés et employées de l'administration et imaginent que la masse de travail est minime. La Municipalité souhaite ainsi proposer aux Conseillers et Conseillères communal-e-s des matinées « portes ouvertes » au sein de l'administration afin que celles et ceux qui le souhaitent se rendent compte de la réalité des divers métiers représentés au sein de l'administration. Ces journées auront lieu les 9, 10 et 11 septembre 2025 et se feront sur inscription.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic A. Gillieron	 MUNICIPALITE DE PRILLY LIBERTÉ ET PATRIE	 La Secrétaire S. Böhlen
---	---	--

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025